

L'association Forêt Méditerranéenne et les territoires méditerranéens de la France

par Jean BONNIER

Cet article met en évidence les caractéristiques géographiques, écologiques, sociales et surtout territoriales des forêts méditerranéennes de notre pays.
Il montre que les forêts méditerranéennes ne concernent pas l'ensemble du pays et que donc les questions qui y sont liées ne peuvent être abordées dans leur plénitude, ni par les institutions nationales, ni par celles des régions concernées prises individuellement.
Il aborde également la question de la place de l'association Forêt Méditerranéenne dans ce nouveau contexte.

Les forêts méditerranéennes en France

L'ensemble des forêts de la France métropolitaine, peut être classé en quatre familles écologiques et climatiques :

- les forêts méso-européennes, des plaines et des plateaux du centre, du nord et de l'est ;
- les forêts atlantiques, des Pyrénées occidentales à l'embouchure de la Seine ;
- les forêts méditerranéennes, de la frontière italienne à la frontière espagnole, Corse comprise ;
- les forêts de montagne, dans lesquelles se superposent les caractéristiques de l'altitude et du climat montagnard, à celles des trois autres familles.

La spécificité des forêts méditerranéennes est, avant tout, déterminée par un climat unique au monde, caractérisé par un fort déficit hydrique estival, une faible nébulosité, et donc un rayonnement atmosphérique exceptionnel : contraintes puissantes qui, naturellement, sélectionnent soigneusement les plantes depuis des millénaires.

Aussi, la forêt des régions méditerranéennes, en France, constitue bien moins, la partie méditerranéenne des forêts françaises, que la partie française des forêts circum-méditerranéennes (80 millions d'hectares, depuis la Mésopotamie jusqu'à la Péninsule Ibérique et le Maroc), elles-mêmes, parties des forêts méditerranéennes mondiales, présentes aussi en Californie (USA et Mexique), au Chili, en Afrique du sud et en Australie.

Le climat méditerranéen règne, en France, à quelques détails près, sur les régions Corse, Languedoc-Roussillon (sauf la moitié nord de la Lozère), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes (pour le sud de l'Ardèche et de la Drôme). Dans cette inter-région méditerranéenne, les forêts d'altitude sont donc des forêts méditerranéennes de montagne, y

compris sur les hauts sommets du Mercantour, du Pelvoux ou du Canigou. La surface occupée par ces espaces naturels et forestiers méditerranéens peut être estimée à 4,5 millions d'hectares, soit à peu près le quart de la surface forestière de la France métropolitaine et cette surface s'accroît, depuis près d'un siècle, au même rythme que les autres forêts françaises (1 à 2 % par an).

Nous adopterons comme définition de la forêt des régions méditerranéennes, plutôt celle qui nous vient de l'étymologie ; c'est-à-dire, non pas un espace nécessairement boisé à tel ou tel taux, mais la partie la plus "extérieure" des territoires : « la forêt = le dehors, l'extérieur », comme *forain* en français, *foreigner* en anglais ou *forestiere* en italien.

Outre son bioclimat, la forêt méditerranéenne française est caractérisée par :

- une composition floristique, qui la rend semblable aux forêts des autres pays méditerranéens, avec une biodiversité au moins cinq fois plus riche que les autres types de forêts européennes (d'où le nombre de sites Natura 2000 qui y sont définis) ;

- une installation dans des territoires extrêmement morcelés, conséquence de l'histoire des peuplements humains ; car, à la suite des dernières glaciations, l'homme (qui maîtrisait déjà le feu) a occupé très tôt la région méditerranéenne, en même temps que se produisait la recolonisation des territoires par la flore et la faune, telles qu'on les voit encore aujourd'hui ; ainsi, les uns et les

autres n'ont cessé d'évoluer de concert, depuis près d'une dizaine de millénaires.

Les espaces naturels et forestiers, omniprésents dans les régions méditerranéennes de France, depuis le cœur des systèmes métropolitains (les Calanques de Marseille ou la Gardiole de Montpellier), jusqu'au sommet des montagnes (Ventoux, Aigoual), ont une place éminente dans l'évolution des sociétés et des territoires.

La réflexion historique, comme les observations rétrospectives à travers le dernier demi-siècle, permet d'apprécier l'ampleur des changements dans les rapports sociétés-territoires-espaces naturels et forestiers.

Une attitude perspective autorise à imaginer les résultats des changements à l'œuvre : schématiquement, en un demi-siècle, la société qui, rurale, tirait profit des espaces naturels et forestiers méditerranéens, et même les surexploitait, a laissé la nature « reprendre ses droits » et, devenue urbaine, elle a noué des liens inédits avec les territoires ; ses exigences vis-à-vis de ces espaces, sont nouvelles souvent virtuelles, et ses impacts sur la nature sont radicalement différents et plus focalisés qu'autrefois.

Il paraît donc nécessaire de développer ces analyses et d'entreprendre un travail de prospective, tant pour ce qui est de l'évolution des écosystèmes que pour ce qui concerne les territoires et les institutions.

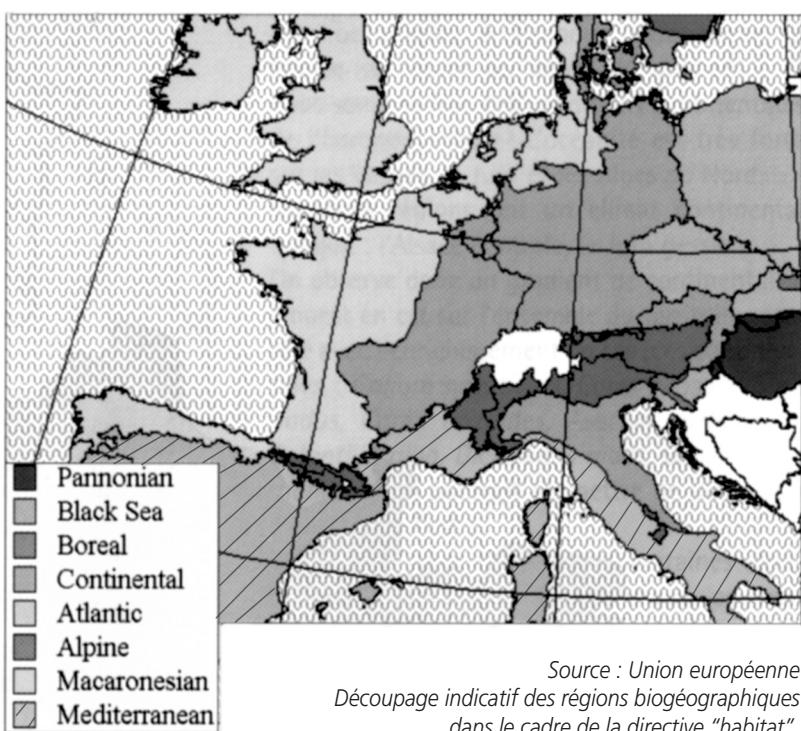
En effet, seul un travail de ce genre sera de nature à permettre la conception de politiques publiques mieux adaptées aux temps présents et à venir.

Brefs regards sur le passé

Il y a moins de cinquante ans, après la fin de la guerre de 1939-1945, la région méditerranéenne française était encore fortement rurale et paysanne, alors même qu'elle figurait parmi les plus dynamiquement engagées vers l'urbanisation et l'industrialisation.

A cette époque, et jusqu'aux années 60, les questions relatives aux forêts relevaient essentiellement de l'Administration des eaux et forêts et la lutte moderne contre les incendies de forêts se mettait à peine en place. Les équipes universitaires de botanistes et d'écologues, à Montpellier, à Marseille et à Nice, formaient quelques spécialistes, année après année, et quelques associations de natura-

Carte indicative
des régions
biogéographiques
Cartography :
*European Topic Center
on nature
Conservation, Paris,
October 1999*
Approval :
*Habitat Committee
meeting; 4.10.99*



listes et sociétés savantes développaient une activité relativement confidentielle.

Depuis lors, dans le même temps que la part de la population active agricole passait, de plus de 10 ou 20%, à moins de 1 ou 4% (selon les régions et les départements) et que les villes voyaient leur population multipliée par trois, quatre (voire cinq), de profondes modifications des sociétés et des institutions ont transformé radicalement les rapports entre les hommes et les territoires : deux générations ont succédé aux anciens habitants-paysans des régions méditerranéennes qui, par ailleurs, ont accueilli un nombre au moins équivalent de personnes venant d'autres régions et d'autres pays, que celui des habitants autochtones, et, bien souvent, davantage encore.

Mais la politique centralisatrice jacobine, toujours à l'œuvre depuis Colbert, n'a jamais su adapter une politique forestière nationale aux forêts méditerranéennes, car, compte tenu de leurs spécificités, cela n'était techniquement possible que sur des fractions extrêmement réduites du territoire (suberaies, souches de bruyères, écorces à tan, etc.).

Par contre, l'histoire des XIX^e et XX^e siècles avait permis des réalisations forestières originales et quelquefois exemplaires, dans les territoires méditerranéens, car :

- la présence coloniale au Maghreb (à partir de 1830) a conféré à l'Administration française, la gestion de surfaces forestières méditerranéennes quatre fois supérieures aux surfaces strictement métropolitaines et sur lesquelles se pratiquaient des activités spécifiques (chêne-liège, alfa, arganier, fixations de dunes, défense et restauration des sols, etc.),

- les travaux de restauration des terrains en montagne (RTM), engagés en France dès 1860, se sont principalement réalisés en région méditerranéenne (Pyrénées-Orientales, Aigoual, Ventoux, Alpes du Sud).

La décolonisation du Maghreb n'a malheureusement pas été suivie de la création d'un centre technique forestier méditerranéen particulier, alors qu'un Centre technique forestier tropical (aujourd'hui le CIRAD) a été créé, à l'usage des pays tropicaux francophones et de nos DOM-TOM.

Paradoxalement, en France (métropolitaine), alors même que la population se détachait de la vie rurale dans la nature, les institutions dédiées à la nature et aux forêts connaissaient des changements considérables :

- transformation de l'Administration des eaux et forêts, création de l'Office national des forêts et des Centres régionaux de la propriété forestière ;

- création d'un Ministère chargé de l'environnement et développement continu des services extérieurs de ce Département ;

- création des Parcs nationaux (1960) ;

- création des Parcs naturels régionaux (1966) et leur multiplication ;

- création de l'Entente interdépartementale en vue de la protection des forêts contre l'incendie (1973) ;

- décentralisation, dès 1982, et installation progressive de services chargés de questions forestières dans les Conseils régionaux, les Conseils généraux et les structures intercommunales ;

- naissance et développement d'un très grand nombre d'associations de défense, d'éducation et de promotion de l'environnement ;

- apparition de nombreux centres universitaires de formation à l'environnement, au paysage, à l'aménagement et au développement local,

pour ne citer que les faits les plus marquants.

Aujourd'hui

Cependant, après un demi-siècle de changements, seule la défense des forêts contre les incendies (DFCI) a fait l'objet d'une approche spécifique, par la création de l'Entente interdépartementale en vue de la protection des forêts contre l'incendie et du Conservatoire de la forêt méditerranéenne (1986). La prise en compte du pastoralisme a d'abord été réhabilitée en liaison avec les nécessités de la lutte contre l'incendie par le débroussaillement, davantage que pour ses logiques propres.

Mais, les autres aspects de la gestion des forêts méditerranéennes, *au plan général* :

- l'aménagement forestier, c'est-à-dire la méthode pour définir les objectifs de la gestion et les moyens de les atteindre ;

- la sylviculture, c'est-à-dire le corps des techniques dont doit disposer le gestionnaire,

au plan particulier, pour atteindre ces objectifs :

- la protection d'écosystèmes remarquables ;

- l'ouverture et l'accueil du public ;

- l'interface avec les zones urbanisées ;

- la protection des paysages, etc.

sont laissés à l'initiative des acteurs publics et privés aussi nombreux et divers soient-ils.

En même temps, le poids persistant des habitudes jacobines a conduit, depuis les vingt dernières années, les nouveaux acteurs locaux et leurs organisations, à cultiver leurs références aux pouvoirs central, national ou communautaire au lieu de rechercher une cohérence écologique et culturelle méditerranéenne.

Or, à la "déruralisation" de notre pays a correspondu le déplacement des centres d'intérêt de la société, vers des approches plus environnementalistes que campagnardes. Progressivement, la vision collective se porte davantage sur le décor, l'usage "délectatoire" ou ludique des territoires, avec, dans le meilleur des cas, une préoccupation écologique, plutôt que sur les aspects concrets et économiques de la gestion : qui fait quoi ? à qui cela profite-il ? combien cela coûte-t-il ? qui paye ?

Ce sont ces raisons (parmi d'autres) pour lesquelles la conception de la Loi d'orientation forestière (2001) votée à l'unanimité du Parlement, n'a pas permis une prise en compte de la réalité et des spécificités des espaces naturels et forestiers méditerranéens ; chaque groupe d'intérêts : sylviculteurs, industriels, exploitants, communes forestières, associations de protection de la nature, chasseurs ... y a apporté sa contribution à travers sa représentation nationale et aucun groupe géographique lié spécialement aux espaces méditerranéens, ne s'est manifesté. C'est ainsi, qu'alors même que la loi évoque des spécificités montagnardes ou tropicales, elle oublie les caractéristiques méditerranéennes... à l'exception, il est vrai, de la DFCI (comme si la seule originalité de ces forêts était de devoir brûler !).

1 - NDLR Que le lecteur ne s'offusque pas de l'imprécision de ces données, difficiles à obtenir dans un court délai et difficiles à agréger tant différentes sont les sources et ambiguës les définitions.

Il en va d'ailleurs de même dans les pays voisins euroméditerranéens. Nous espérons que l'on veuille bien faire confiance à nos approximations et à notre bonne foi. Toutefois, il ne serait pas inutile – cela serait même souhaitable – que l'Association Forêt Méditerranéenne, à défaut d'une autre instance puisse établir un corpus de données plus précises concernant les forêts méditerranéennes de la France. Nous allons nous efforcer d'y procéder.

Les forêts méditerranéennes produisent tout de même du bois et engendrent des activités économiques⁽¹⁾

On peut estimer que 90% des productions commercialisées des quinze départements méditerranéens (on a soustrait a priori la moitié des données concernant l'Ardèche, la Drôme et la Lozère), évaluées par les quatre Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, sont issues de la forêt méditerranéenne française. Sur cette aire, le prélèvement total (y.c. autoconsommation) est de l'ordre de 3 millions de m³, avec 1,6 millions de m³ commercialisés. A la réserve récurrente près (entre autres) que les statistiques proviennent de l'Inventaire forestier national dont on ne retient que les données concernant des milieux « boisés » et non la totalité des espaces naturels et forestiers (garrigues, landes, calanques, alpages, friches récentes, ...), cela concerne 2,5 millions d'hectares parmi les espaces naturels et forestiers totaux.

Ces derniers se composent pour l'ensemble de la région méditerranéenne de 1 570 000 ha de forêts privées, concernant plus de 400 000 propriétaires, 630 000 ha de forêts appartenant aux collectivités territoriales (essentiellement des communes), 260 000 ha de forêts domaniales.

Parmi les propriétaires privés, seuls 1500 d'entre eux ont doté leur territoire d'un plan simple de gestion, pour une surface totale de l'ordre de 200 000 ha. Les forêts domaniales sont quasiment toutes pourvues d'un document d'aménagement. Quant aux forêts communales, elles sont loin d'être toutes aménagées.

De sorte que l'on peut évaluer à moins de 1 million d'hectares (sur 2,5), soit un peu plus d'un tiers) les forêts recensées faisant l'objet d'un document de gestion, dont on ne sait dire d'ailleurs avec quelle intensité elle est mise en œuvre.

Ces forêts, qui, rappelons-le, ne représentent que les deux tiers des territoires qui nous occupent, connaissent un développement en surface de l'ordre de 1 % par an (25 000 ha !), cette croissance s'opérant, pour l'essentiel au sein des espaces que nous qualifions de « naturels » (garrigues, landes, etc.), faute de mieux.

Le volume de bois sur pied des peuplements avoisine quand même les 190 millions de m³.

Selon les régions, la production annuelle moyenne varie de 1 à 2,7 m³/ha/an, mais avec

au sein de celles-ci des fluctuations de presque zéro à des valeurs quelquefois étonnantes, mais souvent déjà notables (10 à 14 m³/ha/an) lorsque les conditions locales s'y prêtent. Par contre, compte tenu de la faible pression gestionnaire, la récolte demeure faible et largement inférieure à la production, la moyenne étant bien inférieure à 1,5 m³/ha/an.²

Malgré tout, les forêts méditerranéennes mobilisent près de 20 000 personnes, impliquées directement dans la gestion de leurs biens personnels ou de ceux des collectivités, dans l'exploitation et la première transformation, dans la mise des terrains en situation d'être défendus contre les incendies (plans de débroussaillement) ou dans la prévention et la lutte contre les incendies.

Ainsi, même si l'activité économique liée aux forêts méditerranéennes n'apparaît pas primordiale, du moins pour une part importante de l'opinion, y compris celle de bien des personnalités responsables aux plans politique ou administratif, elle demeure digne d'intérêt ; cela vaut pour sa production marchande, le nombre d'emplois directs que cela requiert et la dépense des ressources publiques (provenant de l'Union européenne, de l'Etat, des Conseils régionaux et généraux) évalués, il y a dix ans, à 2,3 millions d'euros, ainsi qu'aux productions d'autoconsommées et non marchandes, toutes fort difficiles à évaluer, mais procurant souvent un revenu bien supérieur à celui que donne le seul bois.

On pourrait donc imaginer qu'il existe un projet forestier méditerranéen majeur, qui servirait de référence dans les relations entre les partenaires (Etat, Régions, autres collectivités), par exemple dans l'établissement et la conclusion des Contrats de plan.

Malheureusement il n'en est rien, car les Orientations régionales forestières (ORF) sont conçues région par région et le Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux (SCNR), d'une part n'accorde qu'une assez faible place aux espaces forestiers, et, d'autre part, n'en laisse pratiquement pas, non plus, aux spécificités méditerranéennes. Il en va de même pour les autres documents de planification ou de programmation.

Mettre sereinement en chantier un document partagé, autant que possible, mais en tout cas dans la plus large concertation, qui puisse servir de référence à tous, nécessiterait qu'auparavant, aient été préparés les acteurs des milieux concernés, aussi divers soient-ils dans leurs objectifs ou leurs origines géographiques.

Que faire ?

Le temps n'est plus où il suffisait aux quelques spécialistes reconnus de se rencontrer de temps en temps, pour que les questions spécifiques aux forêts méditerranéennes soient évoquées, les solutions échangées et les décisions prises.

Aujourd'hui, compte tenu :

- de la dispersion des institutions, géographiques et politiques (quoi de commun entre un cadre intercommunal des Pyrénées-Orientales et un responsable sylviculteur professionnel des Alpes-Maritimes?) ;

- des déroulements de carrières chez les agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des structures parapubliques, professionnelles ou associatives (tel attaché territorial, venant de l'Yonne, peut être nommé au service de l'environnement du Conseil général d'un de nos départements méditerranéens) ;

- de la multiplication des lieux où se manifeste une capacité d'intervention significative en direction des espaces naturels et forestiers méditerranéens ;

- il devient de plus en plus utile de proposer, aux uns et aux autres, des lieux d'information, de formation, de mise à jour ou à niveau, plutôt que de simples lieux d'échanges.

Mais cependant la nécessité du croisement des savoirs et des informations demeure, car si chaque groupe, chaque filière, peut prétendre, quelquefois à juste titre, donner à ses ressortissants une formation appropriée, celle-ci est le plus souvent dispensée de manière univoque, en son propre sein.

Les apports de Foresterranée

Foresterranée 2002³ a eu pour caractéristique de réunir une nouvelle fois : élus, propriétaires, associations, professionnels etc., des quatre régions à climat méditerranéen, et a permis, sur des sujets aussi divers que les situations écologiques ou institutionnelles des forêts méditerranéennes, de prendre la mesure de l'état des connaissances ou de l'évolution des pratiques de nos contemporains.

On y a mis en évidence les énormes changements qui vont s'imposer aux différents gestionnaires et l'aberration qu'il y aurait à continuer de raisonner comme on pouvait le faire en 1960, ou comme on peut encore le faire en se limitant à une vision parisienne ou bruxelloise.

2 - NDLR
Récolte commercialisée : 0,7 m³/ha/an ;
Récolte totale, y.c. autoconsommation : 1,4 m³/ha.an.

3 - NDLR
"Foresterranée" sont les "Rencontres de la forêt méditerranéenne" organisées tous les trois ans par l'association. La dernière édition a eu lieu en mai 2002 à Aubagne dans les Bouches-du-Rhône.

Voici quelques exemples :

- On a pris conscience, il y a déjà une dizaine d'années (et l'information diffusée par le canal de l'Association Forêt Méditerranéenne et de Foresterranée, y a largement contribué) de l'expansion inaperçue des forêts méditerranéennes en surface et en biomasse.

- On a mieux mesuré l'évolution manichéenne des territoires entre, d'une part, les aires métropolisées et d'autre part, les espaces sauvages.

- On a vu que le nombre des chasseurs décroît peu à peu mais inexorablement et que, parallèlement, la faune des grands ongulés connaît un développement impressionnant, devant entraîner, logiquement, le retour, à terme, des populations de grands prédateurs (loup, renard, lynx, ours ...), rétablissant l'équilibre des écosystèmes.

- On s'est rendu compte de ce que certains milieux commencent à considérer les incendies – à l'image de l'opinion aux États-Unis, ou dans certains pays anglo-saxons – comme un événement naturel et « écologique » permettant de rajeunir les écosystèmes.

- On a commencé à penser que, peut-être, l'évolution des couverts végétaux vers des formes plus fermées n'est pas nécessairement la cause majeure de la baisse de la biodiversité générale de nos régions.

Il paraît donc temps de mettre, de manière active, les idées des uns et des autres et les avancées des sciences biologiques ou humaines, en situation de servir aux divers décideurs et gestionnaires dans l'orientation de leurs priorités et des allocations des ressources publiques.

Pour une nécessaire prise en compte des espaces naturels et forestiers méditerranéens dans les politiques publiques et dans les pratiques privées

Bien entendu, la (re)création d'une Administration forestière unique et solitaire, est inimaginable. Elle ne serait, ni souhaitable, ni surtout efficace.

Alors, il faut imaginer, tester, puis proposer des mécanismes permettant de donner la place nécessaire aux espaces naturels et forestiers méditerranéens, dans les politiques à venir, au sein des territoires de la France méditerranéenne.

En effet, notre Pays se réorganise et va poursuivre, voire accélérer sa réorganisation :

- une reprise de la décentralisation est en vue et va, sans doute, connaître un développement significatif, dans les années qui viennent (voir annexe 1) ;

- les politiques territoriales que préconisent les récentes lois d'aménagement du territoire, de l'intercommunalité et de l'urbanisme, connaissent un succès surprenant et vont, probablement, être confortées par des pratiques et des textes à venir.

Dans ces perspectives, vers qui les acteurs peuvent-ils se tourner pour aborder les problématiques, concevoir des politiques et se doter des techniques convenables pour la gestion de leurs espaces naturels ?

Jusqu'ici, parmi les organismes et les institutions publics ou privés, liés pour l'essentiel à l'État, aux Conseils régionaux ou aux Conseils généraux, on ne trouve guère que l'Association Forêt Méditerranéenne qui affiche à la fois des objectifs interdisciplinaires et interrégionaux.

Et, celle-ci s'est consacrée essentiellement à donner aux différents protagonistes, des lieux, des occasions, des moments d'échanges.

A l'évidence d'autres outils existent, même s'ils sont spécialisés (DFCI), au bon niveau géographique (Entente interdépartementale en vue de la protection des forêts et de l'environnement contre l'incendie), ou plus généralistes à des niveaux territoriaux plus restreints (Agences, instituts, observatoires ou réseaux régionaux ou départementaux) mais ils ne disposent guère des moyens qui leurs permettraient de se rencontrer, de se fréquenter et, ainsi, d'optimiser leurs productions.

Il faudrait donc qu'existe un lieu où l'on trouve les moyens de rechercher et de mettre en valeur le plus d'informations possibles.

Cela supposerait :

- la confirmation des outils déjà disponibles comme la revue *Forêt Méditerranéenne*, les bulletins, les réunions techniques ;

- le renforcement du recueil et de la diffusion des informations, dans le plus large champ transdisciplinaire et transterritorial possible, qui, de passifs et spécialisés, devraient devenir actifs et généralistes ;

- l'intégration, au sein des programmes de formation de l'État, de la fonction publique territoriale ou d'autres, de séances de mise à

jour, à l'usage des personnels et des acteurs nombreux et nouveaux qui, auparavant, exerçaient des activités liées à des espaces naturels et forestiers non méditerranéens, ou encore à des personnes abordant la région méditerranéenne sans préparation adaptée ni à la région, ni a fortiori à ses espaces naturels ;

- la mise des différents acteurs en situation collective et synergique d'aider les pouvoirs publics à concevoir les nouvelles approches stratégiques et politiques dans la

gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens.

L'Association Forêt Méditerranéenne se propose donc pour :

- d'une part explorer ces directions de travail,
- d'autre part, exercer certaines de ces tâches dans les années à venir.

(Voir annexe 2, page suivante).

Jean BONNIER
Secrétaire général
de Forêt
Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin
13002 Marseille
Tél. 04 91 56 06 91
Fax. 04 91 91 93 97
Courriel :
jean.bonnier@foret-mediterraneenne.org

J.B.

Annexe 1

Forêts méditerranéennes et décentralisation de la France

Le document « L'Association Forêt Méditerranéenne et les territoires méditerranéens de la France », met en évidence les caractéristiques géographiques, écologiques, sociales et, pour tout dire, territoriales des forêts méditerranéennes de notre pays.

Cela confirme que les forêts méditerranéennes ne concernent pas l'ensemble du pays, et qu'à ce titre, il n'est sans doute pas toujours nécessaire d'en délibérer au niveau central.

Mais cela montre que les questions forestières méditerranéennes ne peuvent être abordées, dans leur plénitude par une seule des quatre institutions régionales concernées, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Ainsi, a-t-on pensé qu'il est à craindre qu'un transfert pur et simple de la compétence (au sens plein, c'est-à-dire incluant l'aménagement, la sylviculture, l'environnement, la protection contre l'incendie, l'enseignement et la recherche), n'accentue le fractionnement territorial au détriment de la construction indispensable d'une politique forestière cadre valant pour toutes les forêts méditerranéennes du pays et susceptibles d'être ensuite déclinée, au gré des choix politiques des collectivités territoriales devant y intervenir.

Voilà pourquoi, afin de tirer le meilleur profit possible d'une décentralisation accomplie dans le domaine des espaces naturels et forestiers méditerranéens, il semblerait judicieux de concevoir un mécanisme interrégional qui permettrait une conception et une définition décentralisée d'une politique spécifique.

Celui-ci pourrait comprendre notamment :

- la recherche,
- l'enseignement supérieur des sciences et des techniques nécessaires à la gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens (enseignement de base et enseignement continu),
- les méthodes d'organisation des acteurs dans les territoires les plus appropriés (parcs naturels, défense contre l'incendie, chartes de territoire, intercommunalités, lutte contre l'érosion et les inondations, chasse et gestion de la faune sauvage, exploitation des ressources en bois),
- la promotion des activités industrielles et artisanales adaptées aux produits spécifiques : liège, sciage, trituration, plantes aromatiques et médicinales, feuillages, champignons et truffes, etc.
- la promotion des nouveaux métiers de la forêt, liés aux nouvelles activités notamment touristiques, pédagogiques et sportives,
- la prise en compte des données spécifiques de l'aménagement du territoire, en particulier de la métropolisation et de l'inscription du développement urbain au sein des écosystèmes,
- la coopération internationale en direction des 25 à 30 pays du bassin méditerranéen et du reste du monde, concernés par les forêts de type méditerranéen, incluant l'accueil d'étudiants et de stagiaires, partout où cela est possible.

Cela permettrait aux quelques rares organismes, qui, à ce jour se préoccupent de la forêt méditerranéenne dans son ensemble, de mettre leur expérience à profit, à savoir : la Station de sylviculture de l'INRA (Avignon), l'Unité de recherche « agriculture et forêt méditerranéenne » du Cemagref (Aix), l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie, le Centre interrégional de coordination de la sécurité civile, l'Association Forêt Méditerranéenne et l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes.

On notera que l'Office national des forêts vient de se réorganiser et que les forêts publiques, en région méditerranéenne relèvent, maintenant, de trois directions territoriales (au lieu de quatre auparavant) : Méditerranée (regroupant Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur), ainsi que Corse et Rhône-Alpes. Il faut savoir également, que l'ONF est un établissement public au sein duquel s'opèrent des transferts qui permettent aux régions productives de soutenir, à hauteur de plusieurs millions d'euros par an, l'activité gestionnaire déployée dans les régions méditerranéennes déficitaires. En tout état de cause, il ne faudrait pas qu'une décentralisation hâtive conduise à ce que les quelques 250 millions d'euros que la collectivité nationale consacre annuellement aux forêts méditerranéennes se voient amputés de quelque manière que se soit.

Une bonne solution pourrait être :

- la constitution d'une Entente interrégionale pour les forêts méditerranéennes, incluant Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes,
- la mise en place au niveau de l'État, d'une Délégation interministérielle à la forêt méditerranéenne, basée à Marseille, rassemblant les compétences centrales des Ministères chargés des forêts, de l'environnement, de la sécurité civile, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Annexe 2

Un projet rénové pour l'association Forêt Méditerranéenne

Au cours de ses vingt-cinq premières années d'exercice, l'Association Forêt Méditerranéenne s'est tenue à mettre à la disposition des différents protagonistes dans leur diversité thématique, professionnelle ou géographique, des lieux, des occasions, des moments d'échanges.

L'évolution évoquée dans la note ci-dessus donne à penser qu'une pratique plus active doit être proposée :

- certes, les outils déjà mis en œuvre, la revue Forêt Méditerranéenne, le bulletin La feuille et l'aiguille, tous deux trimestriels, le forum triennal Foresterranée, les voyages d'étude, les journées techniques, doivent être pérennisés et sans doute renforcés,
- mais l'Association devrait en outre disposer de moyens lui permettant d'aller chercher les informations là où elles sont et les mettre en valeur plutôt que d'en attendre simplement la manifestation et de la donner à connaître de manière neutre comme jusqu'ici, elle s'est volontairement tenue à le faire, à l'instigation de son président fondateur, Alexandre Seigue.

C'est pourquoi il est proposé aux pouvoirs publics, État, Conseils régionaux, Conseils généraux et nouvelles structures intercommunales, y compris les Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, et les divers établissements publics et agences concernés, de conduire une réflexion continue, prospective et stratégique, sur la place des espaces naturels et forestiers méditerranéens, dans l'organisation, la gestion et le développement des territoires.

L'Association Forêt Méditerranéenne propose d'animer cette tâche, au niveau de l'ensemble des territoires méditerranéens et, pour cela, elle doit, d'une part, voir confirmé son objectif statutaire et, d'autre part, voir accrues sensiblement ses moyens, en vue :

- d'assurer une présence active auprès des groupes et des institutions porteurs d'expériences, de réalisations et d'initiatives, dans l'ensemble de la région méditerranéenne française (c'est-à-dire de Perpignan à Menton et de Bonifacio à Montélimar),
- de rendre compte, de manière continue, de toutes les innovations rencontrées, à la fois à travers les moyens généraux dont elle dispose déjà (revue, bulletin, site internet, visites de terrains, journées techniques, Foresterranée, etc ...) et aussi sous des formes nouvelles, orientées vers les personnes et les institutions les plus spécialement concernées,
- d'organiser de manière dynamique, en liaison avec des organismes de formation de l'État, de la Fonction publique territoriale ou d'autres, des séances de mise à jour, à l'usage des personnels et des acteurs nombreux et nouveaux qui, auparavant, exerçaient des activités liées à des espaces naturels et forestiers non méditerranéens, ou encore à des personnes abordant la région méditerranéenne sans préparation adaptée, ni à la région, ni, a fortiori, à ses espaces naturels,
- d'aider les pouvoirs publics, par ses capacités d'animation et ses réseaux, à concevoir les nouvelles approches stratégiques et politiques dans la gestion des espaces naturels et forestiers méditerranéens. Ainsi, l'État, à travers ses différents services (agriculture, environnement, sécurité civile, recherche, enseignements, ...), prenant position en faveur de ce projet, ainsi que les Collectivités territoriales qui le souhaiteraient, au premier rang desquelles les Conseils régionaux, pourraient proposer une (ou des) convention(s) de financement pluriannuelle(s) permettant à l'Association de s'organiser en vue d'exercer ces fonctions renouvelées. Cela permettrait, à chacun des partenaires, de mieux répondre aux besoins nouveaux des territoires émergents en matière de gestion de leurs espaces naturels.